

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION

ROANNAIS
AGGLOMERATION

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2023-025

Ressources Humaines

Bilan professionnel et accompagnement
vers le recrutement

Marché avec ESPACE 2M

Certifié exécutoire	06 FEV. 2023
Reçu en préfecture	30 JAN. 2023
Publié	06 FEV. 2023

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'article R.2122-8 du Code de la commande publique portant sur les marchés publics sans publicité ni mise en concurrence préalable pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 euros hors taxes ;

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 modifiée, accordant au Président délégation de pouvoirs pour approuver et attribuer les marchés de travaux, fournitures et services et les accords-cadres, dont le montant est inférieur ou égal à 90 000€ HT, quels que soient l'objet, la nature ou le mode de passation, et qui font l'objet d'un contrat écrit définissant les obligations des parties ;

Vu l'arrêté du Président du 30 juillet 2020, donnant à Jacques TRONCY, Vice-Président, subdélégation pour exercer la délégation de pouvoir précitée ;

Considérant que Roannais Agglomération souhaite accompagner ses agents et élus dans le cadre d'un bilan professionnel en vue de faciliter le recrutement ou la mobilité professionnelle ;

Considérant la proposition d'ESPACE 2M ;

DECIDE

- D'approuver l'accord-cadre à bons de commandes relatif au bilan professionnel et à l'accompagnement vers le recrutement, avec ESPACE 2M ;
- De préciser que cet accord-cadre est conclu pour une première période allant de sa notification au 31 décembre 2023 puis reconductible tacitement 2 fois par période de 12 mois, sans montant minimum et avec un montant maximum par période de 10 500 € HT, au vu des prix unitaires du bordereau des prix unitaires ;
- De dire que les dépenses seront prélevées sur le budget général - section fonctionnement.

Par délégation du Conseil communautaire
Pour le Président et par subdélégation,
Jacques TRONCY
Vice-Président délégué aux Finances
et aux Achats publics

